



# Procès-Verbal

## Commission Régionale Sportive Seniors

---

### Réunion du lundi 13 février 2023 (en visioconférence)

*Président des Compétitions : M. Yves BEGON.*

*Présents : MM. Jean-Pierre HERMEL, Eric JOYON, Roland LOUBEYRE, Bernard VELLUT,*

## INFORMATIONS

---

### POINTS DE PENALISATION

---

L'article 64-2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'un retrait de points au classement final dans les divers championnats régionaux sera effectué en fin de saison en fonction du total des points-sanctions accumulés en championnat.

Les sanctions fermes prises en Coupe ne sont pas prises en considération.

Pour cela, il est fait application du barème de points pour la lutte contre la violence, l'antijeu, le comportement antisportif et la fraude, barème de retrait de points figurant aux pages 42 et 43 des Règlements Généraux de la LIGUE ;

### SITUATION ACTUELLE

**Les Clubs ont la possibilité de connaître la situation actuelle uniquement de leurs équipes en formulant une demande par écrit auprès du service compétitions de la Ligue.**

### CLUBS DE N3

---

- Les clubs du championnat N3 sont invités à remplir une feuille de recette informatisée (entrées payantes ou non) et de la transmettre rapidement à la Ligue.
- L'échange de fiche de liaison est indispensable. Celle-ci est à remettre au délégué dès son arrivée.
- Obligation est faite aux clubs d'utiliser lors des rencontres les cartons de remplacement provenant de la Fédération.
- Habillage des stades : les habillages pour les rencontres de N3 (drapeaux et bâches) doivent être effectués pour chaque match de championnat.

### PORT DU BRASSARD PAR L'EDUCATEUR(TRICE)

Mis en place sur la fin de saison 2021/2022, sur proposition de la C.R. du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football et de la C.R. P.M.S. (Prévention, Médiation, Sécurité), le port d'un brassard par l'Educateur(trice) principal, responsable technique de l'Equipe, est reconduit pour cette saison 2022/2023.

Merci de bien respecter cette consigne.

## PERIODES AUTORISEES POUR CHANGEMENT D'HORAIRE

---

3 périodes régissent les changements d'horaire :

### Période VERTE

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés.

### Période ORANGE :

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.

### Période ROUGE :

Cette période dite d'exception se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.

**Rappel** – En cas de non-respect de cette procédure, les clubs auront match perdu par pénalité, avec application des règles équivalentes au forfait.

Les changements de terrain au sein d'un club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du club recevant. Ce dernier aura l'obligation de prévenir la Ligue par mail et téléphone, les officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

## TERRAINS IMPRATICABLES (rappel)

---

La Commission invite les clubs à se conformer aux dispositions fixées à l'article 38 des R.G. de la Ligue (pages 28 à 30) concernant la procédure à respecter pour les reports de match et les sanctions encourues en cas de non-respect.

**Rappel – Article 38.3 :** « *Au cours d'une saison, à partir de 2 matchs de championnat remis (arrêté municipal ou non), le club doit fournir un terrain de repli si un 3<sup>ème</sup> report devait avoir lieu. Ce terrain devra répondre aux exigences de l'épreuve ou, à défaut, présenter une installation sportive de repli classée au minimum de la catégorie inférieure à celle préconiser à la pratique de la compétition. A défaut de proposer un terrain de repli, la Commission peut prononcer, après examen des éléments factuels, une sanction envers le club fautif pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité* ».

## PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

---

### A / RENCONTRES REPROGRAMMEES POUR LE WEEK-END DES 11-12 MARS 2023

#### Régional 1 – Poule A

\* Match n°20147.1: ESPALY FC / AURILLAC FC  
(remis du 04 Février 2023 – 2<sup>ème</sup> report)

#### Régional 1 – Poule B

\* Match n° 20218.1: CHAMALIERES FC 2 / O. SALAISE RHODIA  
(remis du 29 janvier 2023 – 2<sup>ème</sup> report)

#### Régional 2 – Poule B

\* Match n° 20405.1 : ISSOIRE US / F.C. COURNON  
(remis du 28 Janvier 2023 – 2<sup>ème</sup> report)

### **Régional 3 – Poule A:**

\* Match n°20679.1: MURAT U.S. / E.S. SAINT MAMET  
(remis du 29 Janvier 2023 – 2<sup>ème</sup> report)

### **Régional 3 – Poule B**

\* Match n°20738.1 : F.C. ALLY MAURIAC / DOMES SANCY FOOT  
(remis du 28 Janvier 2023 – 2<sup>ème</sup> report)

\* Match n°20745.1 : STADE RIOMOIS-CONDAT / U.S. LIGNEROLLES LAVAUT PREMILHAT  
(remis du 05 Février 2023 – 2<sup>ème</sup> report)

### **Régional 3 – Poule C**

\* Match n°20803.1 : F.C. ESPALY (2) / A.S. LOUCHY  
(remis du 05 février 2023 – 2<sup>ème</sup> report)

## **B / RENCONTRES REPROGRAMMEES LE SAMEDI DE PÂQUES : 08 AVRIL 2023**

### **Régional 3 - Poule B**

\* Match n° 20743.1: A.S. SAINT GENES CHAMPANELLE / F.C. ALLY MAURIAC  
(remis du 05 février 2023 – 2<sup>ème</sup> report)

### **Régional 3 - Poule C –**

\* Match n°20807.1: ESPALY F.C. (2) / OI. RETOURNAC BEAUZAC  
(remis du 04 février 2023 – 2<sup>ème</sup> report)

## **C / RENCONTRE EN ATTENTE DE REPROGRAMMATION**

\* **R2 - Poule B** – match n° 20371.1 : CEBAZAT SPORT / SAVIGNEUX MONTBRISON  
(remis du 28 janvier 2023 – 2<sup>ème</sup> report)

### **NOTA –**

**R2 – Poule E** : match n° 20572.1 : E.S. TARENTEISE / CHAMBERY SAVOIE FOOT

Dans l'attente de la décision de la Commission Régionale des Règlements saisie par le club de CHAMBERY SAVOIE FOOT concernant les modalités du report de cette rencontre non jouée le 29 janvier 2023.

**R3 - Poule E** – match n° 20934.1: SEAUVE Sp. / F.C. EYRIEUX EMBROYE

(non joué le 05 février 2023 – 2<sup>ème</sup> report)

Dans l'attente de la décision de la Commission Régionale des Règlements.

## **DOSSIER**

---

### **REGIONAL 3 – Poule E**

\* **Match n° 20934.1 : SEAUVE Sp. / F.C. EYRIEUX EMBROYE du 05/02/2023**

Destinataire d'une requête formulée par le club du F.C. EYRIEUX EMBROYE pour solliciter le gain du match évoquant le non-respect des dispositions prévues à l'article 38 des Règlements de la Ligue, la Commission Régionale Sportive Seniors a transmis le dossier de cette rencontre à la Commission Régionale des Règlements pour suite à donner.

## **COURRIERS**

---

### **REGIONAL 1 – Poule C**

\* **F.C. VAULX EN VELIN** (504723)

Le match n° 20229.2 : F.C. VAULX EN VELIN (2) / F.C. VENISSIEUX se déroulera le dimanche 26 février 2023 à 15h00 au stade Francisque Jomard à Vaulx en Velin.

### **REGIONAL 2 – Poule B**

\* **CEBAZAT SPORTS** (510828)

Le match n°20364.2 : CEBAZAT SPORTS / U.S. MONISTROL SUR LOIRE se déroulera le samedi 04 mars 2023 à 20h00 au stade Jean-Marie Bellime à Cébazat.

\* **U.S. MONISTROL SUR LOIRE** (504294)

Le match n° 20420.1 : U.S. MONISTROL SUR LOIRE / ROANNAIS FOOT 42 se disputera le samedi 18 février 2023 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade du Monteil à Monistrol sur Loire.

**REGIONAL 2 – Poule D**

\* **E.S. DE MANIVAL A SAINT ISMIER** (523348)

Le match n°20493.2 : E.S. DE MANIVAL A SAINT ISMIER / COTE CHAUDE se déroulera le samedi 25 février 2023 à 15h00 au stade François Régis Bériot (terrain synthétique) à Saint Ismier.

**REGIONAL 2 – Poule E**

\* **CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL** (582695)

Le match n° 20583.2 : CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL (2) / GFA RUMILLY-VALLIERES (2) se déroulera le samedi 01 avril 2023 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade Mager à Chambéry.

**REGIONAL 3 - Poule A**

\* **Esp. CEYRAT** (529030)

Le match n° 206801.1 : Esp. CEYRAT / U.S. SAINT FLOUR (2) se déroulera le samedi 18 février 2023 à 20h0 au stade Olivier Vernadal (terrain synthétique) à Ceyrat.

**REGIONAL 3 – Poule B**

\* **BEZENET DOYET FOOTBALL** (582302)

Tous les matchs de championnat à domicile pour les Seniors (1) se dérouleront le dimanche à 15h00 (au lieu du samedi en nocturne).

\* **U.S. LIGNEROLLES LAVAUT SAINTE ANNE PREMILHAT** (520548)

Le match n°20751.1 : U.S. LIGNEROLLES LAVAUT SAINTE ANNE PREMILHAT / DOMES SANCY FOOT se déroulera le dimanche 19 février 2023 à 15h00 au stade des Bourres à Prémilhat.

---

**REGIONAL 3 – Poule C**

\* **OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL** (520784)

- Le match n° 20769.2 : OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL / U.S. VIC LE COMTE se déroulera le dimanche 19 mars 2023 à 13h00 au stade du Pont de la Roche à Saint Julien Chapeuil.

- Le match n° 20779.2 : OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL / F.C. ESPALY se déroulera le dimanche 02 avril 2023 à 13h00 au stade du Pont de la Roche à Saint Julien Chapeuil.

- Le match n° 20806.2 : OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL / AMBERT F.C.-U.S. se déroulera le dimanche 14 mai 2023 à 13h00 au stade du Pont de la Roche à Saint Julien Chapeuil.

**REGIONAL 3 – Poule E**

\* **F.C. CHARVIEU-CHAVAGNIEUX** (536260)

Le match n°20888.2 : F.C. CHARVIEU-CHAVAGNIEUX / F.C. EYRIEUX EMBROYE se déroulera le samedi 25 février 2023 à 20h00 au stade Just Fontaine à Charvieu-Chavagnieux.

\* **SEAUVE SPORTS** (508587)

Le lieu du match n° 20946.1 : SEAUVE SPORTS / F.C. SAINT PAUL EN JAREZ est inversé. Il se disputera le dimanche 19 février 2023 à 15h00 sur le terrain synthétique de Saint Paul en Jarez.

**REGIONAL 3 – Poule I**

\* **AIN SUD FOOT** (548198)

Le match n° 21179.2 : AIN SUD FOOT (2) / E.S. DRUMETTAZ MOUXY se disputera le samedi 15 avril 2023 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade du Forum des Sports à Saint Maurice de Beynost.

\* **U.S. LA MOTTE SERVOLEX** (504511)

Le match n° 21210.1 : U.S. LA MOTTE SERVOLEX / F.C. BALAISON se déroulera le dimanche 19 février 2023 à 15h00 sur le terrain synthétique du Complexe Sportif Raoul Villot à La Motte Servolex.

\* **U.S. MONT BLANC PASSY** (504406)

Le match n° 21214.1 : U.S. MONT BLANC PASSY / F.C. DU NIVOLET se déroulera le dimanche 19 février 2023 à 14h30 au stade municipal (pelouse synthétique) de Passy

Le match n° 21153.2 : U.S. MONT BLANC PASSY / U.S. GIERES se déroulera le dimanche 26 février 2023 à 14h30 au stade municipal (pelouse synthétique) de Passy.

## **AMENDE**

---

### **F.M.I.**

Amende de 25 Euros pour non-transmission de la F.M.I. ou envoi hors-délai (heure limite réglementaire : dimanche 20h00) :

**F.A. LE CENDRE** (521161) : match n° 20211.1 en R1 Poule B – du 12/02/2023.

***Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Sportifs de la F.F.F.***

Yves BEGON,

Roland LOUBEYRE,

Président des Compétitions

Secrétaire de séance